

LE PROGRAMME TRANSPORTEZ-VOUS BIEN C'EST QUOI ?

DES ACTIONS AU SERVICE
DE VOTRE SANTÉ **DÈS AUJOURD'HUI,**
QUI VOUS GARANTISSENT
DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES **DEMAIN.**

LE PROGRAMME AUQUEL VOUS AVEZ DROIT

Salarié non cadre du transport, vous bénéficiez d'un contrat de prévoyance obligatoire. Dans ce cadre, et pour mieux vous protéger, la branche Transport a créé le programme **Transportez-Vous Bien**. Il vous permet d'accéder sans coût supplémentaire à des actions de prévention santé. Pour retrouver l'ensemble de ces actions et toutes les informations sur le programme :

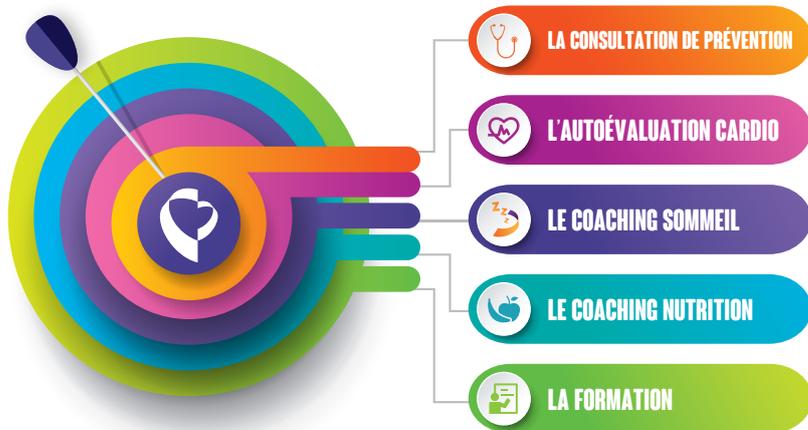


SITE INTERNET
WWW.CARCEPT-PREV.FR



PAGE FACEBOOK
[TRANSPORTEZVOUSBIEN](#)

5 ACTIONS CLÉS POUR DÉMARRER



Réalisez des actions de prévention et déclarez-les dans votre espace client Carcept Prev !

En plus de prendre soin de votre santé, vous cumulez des points de solidarité que vous pourrez transformer en services d'accompagnement pour vous ou votre famille en cas de coup dur* (inaptitude, invalidité, maladie grave etc.).

*Arrêt de travail supérieur à 6 mois, affections longue durée - ALD, inaptitude à la conduite, invalidité, décès, décès du conjoint, maladie grave d'un conjoint ou d'un enfant, etc.

ACTIVER SON COMPTE

- 1 Rendez-vous sur www.carcept-prev.fr
- 2 Cliquez sur **Espace Client / Particuliers**
- 3 Activez votre espace en suivant les instructions
- 4 Pour certifier votre compte, vous avez 48h
- 5 pour cliquer sur le lien envoyé par mail

RÉALISER/DÉCLARER UNE ACTION

- 1 Dans l'espace client cliquez sur **Transportez-Vous Bien**
- 2 Découvrez les actions et les modalités d'inscription
- 3 Pour déclarer une action, cliquez sur l'action concernée puis sur **Déclarer cette action**
- 4 Suivez les instructions et fournissez le justificatif demandé



Besoin d'aide pour accéder à votre espace personnel, contactez le : 09 69 362 222
Besoin d'aide pour réaliser ou déclarer une action, contactez le : 09 70 824 825